



Responsabilité civile entre membres d'une même famille

Par **camelia**, le **10/01/2011** à **13:38**

Bonjour,

Mon père a endommagé avec sa voiture la porte de mon garage? (la porte est totalement déformée, je suis donc obligée de la changer) Peut-il faire marcher la responsabilité civile de son assurance habitation afin que je sois indemnisé pour les réparations?

A cette question, j'ai pu voir sur certains sites que la responsabilité civile ne fonctionne pas entre les membres d'une même famille. Est-ce vrai?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **chaber**, le **10/01/2011** à **14:03**

bonjour,

[citation] Peut-il faire marcher la responsabilité civile de son assurance habitation afin que je sois indemnisé pour les réparations? [/citation]

Absolument pas puisque les dommages ont été occasionnés par un véhicule automobile soumis à obligation d'assurance

[citation] la responsabilité civile ne fonctionne pas entre les membres d'une même famille. [/citation]

Tout à fait exact. Sont considérés comme tiers toute personne autre que les ascendants et descendants du souscripteur et de l'assuré responsable du sinistre